

### Travaux de la Chambre

Je ne conteste pas la décision, mais je crois que la question a été mal comprise. Je me demande simplement s'il serait acceptable, en vertu de l'article 359(6) du *Beauchesne*, de demander à l'actuel ministre des Finances de nous dire quand, après avoir lu attentivement les dossiers du ministère, l'ancien ministre des Finances a été mis au courant de la mesure envisagée ou prise par le gouvernement?

**Mme le Président:** Le député me demande d'interpréter le Règlement au sujet d'une question qui n'a pas été posée de façon précise, ce que je ne peux faire. Si le député désire poser une question, il en a tout le loisir. Lorsqu'elle sera posée, je déciderai s'il convient de la transmettre à un ministre ou à un autre. Je tiens à rappeler au député de Hamilton Mountain (M. Deans) que le ministre auquel il fait allusion cumule deux fonctions, et je ne suis pas certaine que vendredi il ait répondu à la question à titre de vice-premier ministre. Chose certaine, ce n'était pas en tant qu'ex-ministre des Finances: je ne l'aurais pas permis. Je ne pense pas l'avoir fait, mais je me reporterai au hansard pour en être certaine. Cependant, je ne peux prendre une décision sans connaître la question. Si le député désire poser des questions, qu'il le fasse, et je déciderai alors si elle doivent être transmises à tel ou tel ministre.

**M. Deans:** Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de lire la question posée vendredi par le chef du Nouveau parti démocratique, question qui figure à la page 23214 du hansard? Pourriez-vous ensuite lire la question posée aujourd'hui par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), puis étudier ces deux questions compte tenu de l'article 359(6) du *Beauchesne*? Nous pourrions alors peut-être approfondir cette question.

**Mme le Président:** D'accord.

\* \* \*

[Français]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Pinard:** Madame le Président, je voudrais tout simplement informer les députés que demain nous allons étudier le projet de loi C-139 au lieu du projet de loi C-143. J'en ai discuté ce matin avec le leader parlementaire du parti progressiste conservateur, et la semaine dernière j'en ai glissé un mot au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, de sorte qu'à mon avis tout le monde s'attend à ce que demain on puisse compléter la deuxième lecture, même s'il n'y a pas d'entente formelle concernant le projet de loi C-139.

[Traduction]

**M. Lewis:** Madame le Président, mon parti n'y verrait aucune objection. Nous demandons depuis quelque temps déjà

pourquoi le gouvernement ne présente pas le projet de loi C-139 pour débat.

**M. Deans:** Madame le Président, nous étions prêts à voter contre cette mesure il y a déjà quelque temps.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### PÉTITIONS

M. OGLE—L'AUTODÉTERMINATION DES NICARAGUAYENS

**M. Bob Ogle (Saskatoon-Est):** Madame le Président, j'ai une pétition adressée à la Chambre des communes de la part de citoyens de la ville de Saskatoon. Elle concerne la situation qui existe au Nicaragua et se lit ainsi:

Vos pétitionnaires soussignés prient et demandent humblement au Parlement d'exhorter le gouvernement américain à ne prendre aucune mesure à l'encontre des principes de l'autodétermination des peuples et de la non-intervention des États, principes définis par l'Organisation des Nations Unies.

Ils demandent aussi au gouvernement canadien d'appliquer avec fermeté une politique qui tende à promouvoir la paix et la non-intervention au Nicaragua, qui condamne l'intervention américaine au Nicaragua, et qui préconise la négociation plutôt que le recours à la force.

\* \* \*

● (1530)

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 4625.

[Texte]

L'ESSAI DU MÉDICAMENT «ANTINÉOPLASTON»

Question n° 4625—**M. Hawkes:**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social a-t-il fait l'essai du médicament «antinéoplaston» et, a) si oui, (i) quand (ii) quels en ont été les résultats; b) sinon, (i) prévoit-il le faire (ii) quand les essais devraient-ils commencer et se terminer?

2. Le ministère sait-il si l'on a procédé à l'essai de ce médicament au Canada ou aux États-Unis et, si oui, qui l'a fait et quels en ont été les résultats?

3. Dr Stanislaw Burzynski ou un représentant de sa clinique du Texas ont-ils communiqué avec le ministère et, si oui, a) comment, b) quelle a été la réponse du ministre?

4. Dr Burzynski ou ses représentants ont-ils révélé la formule de l'antinéoplaston et, si oui, a) à qui, b) quelle est-elle?

5. Des représentants du ministère ont-ils communiqué avec la clinique et, si oui, a) quand, b) comment?